

LES CAPSULES CNCD

CAPSULE #5

Un budget participatif à l'échelle intercommunale

Retour d'expérience du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)

Thierry MARIE-ROSE, directeur de l'innovation et de la modernisation de la relation aux citoyens, CACEM

Gladys TURI AF, DGA Partenariat stratégique et promotion du territoire, CACEM

19 mai 2026



UNE PREMIÈRE EXPÉRIMENTATION DE BUDGET PARTICIPATIF À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

La Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) a lancé en 2025 sa **première édition** d'un budget participatif intercommunal, en **associant étroitement** le Conseil de développement Centre Martinique à la démarche.

Cette initiative est née de la **volonté du président de la CACEM**, qui avait déjà expérimenté un budget participatif à l'échelle communale lorsqu'il était maire de Schœlcher. Convaincu de l'intérêt de cette démarche pour renforcer l'implication citoyenne, il a souhaité la transposer à l'échelle de l'agglomération et y associer le Codev dès le départ.

UNE DÉMARCHE AUX OBJECTIFS MULTIPLES

OBJECTIFS POURSUIVIS :

RENFORCER LE LIEN ENTRE
CITOYENS, ÉLUS ET INSTITUTION

FAVORISER LA TRANSPARENCE
ET LA CO-CONSTRUCTION

ENCOURAGER L'ÉMERGENCE DE
PROJETS INNOVANTS
D'INTÉRÊT COLLECTIF

PERMETTRE AUX HABITANTS
DE PROPOSER DIRECTEMENT DES IDÉES
OU DES PROJETS POUR AMÉLIORER
LEUR TERRITOIRE



La CACEM a consacré une enveloppe globale de 200 000 euros à cette première édition, avec un plafond fixé à 40 000 euros par projet.

LES GRANDES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU BUDGET PARTICIPATIF

1. Dépôt des projets et idées

Les habitants pouvaient déposer leurs propositions :

- via une plateforme numérique dédiée,
- ou dans des « boîtes à idées » installées dans les communes membres et sur les sites de la CACEM.

Un forum citoyen a permis aux porteurs de projets de présenter directement leurs propositions et d'échanger autour de leurs initiatives.

2. Phase d'instruction et de faisabilité

Les projets ont ensuite été analysés avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de vérifier leur faisabilité technique, juridique, financière et leur compatibilité avec les compétences de l'intercommunalité.

3. Choix citoyen

Les projets finalistes ont été soumis au vote des habitants du territoire. L'ensemble du processus de dépouillement s'est déroulé avec des garanties de transparence, notamment en présence d'un huissier et de membres du Codev.

UNE GOUVERNANCE STRUCTURÉE AUTOUR DE PLUSIEURS COMITÉS

La démarche s'est appuyée sur différents espaces de pilotage et de sélection.

Le comité d'animation

Ce comité assurait le pilotage global du budget participatif : élaboration du règlement, validation du calendrier, arbitrages, suivi de la démarche.

Il réunissait notamment :

- le président de la CACEM,
- des élus des communes membres,
- **la présidente et co-présidents du CODEV,**

des directions (communication, juridique, RH, innovation...)

Le comité de sélection

Chargé d'examiner les projets, ce comité associait :

- des citoyens,
- des élus référents,
- **des membres du conseil de développement,**
- des représentants du personnel,
- des ambassadeurs du cadre de vie,
- l'équipe innovation.

LE RÔLE CENTRAL DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement Centre Martinique a occupé une place importante tout au long du processus.
Son implication s'est traduite par :

- une participation active au comité d'animation ;
- un engagement constant dans les comités de sélection ;
- une contribution à l'organisation du forum citoyen ;
- une présence lors de l'annonce des lauréats ;
- un rôle de garant de la dimension participative et citoyenne du dispositif.



Les intervenants ont également souligné que cette implication avait renforcé la crédibilité du budget participatif et contribué à diffuser une culture de la participation citoyenne sur le territoire.

UNE FORTE MOBILISATION CITOYENNE

Cette première édition a suscité une participation importante :

- 104 projets déposés ;
- 50 projets jugés recevables ;
- 16 projets finalistes soumis au vote des habitants ;
- 5 projets lauréats.

La CACEM a cherché à toucher des publics variés :

- jeunes ;
- personnes âgées ;
- habitants des différents quartiers ;
- usagers du territoire.

La communication s'est appuyée sur plusieurs supports :

- réseaux sociaux ;
- flyers ;
- presse ;
- cinéma ;
- réunions et relais communaux.



Le dépôt des projets était ouvert dès 16 ans. Le plus jeune porteur de projet avait précisément 16 ans.

LES PROJETS LAURÉATS

5 projets retenus abordant plusieurs enjeux du territoire :

- environnement ;
- jeunesse ;
- culture ;
- patrimoine local ;
- cadre de vie ;
- lien social.

Projets lauréats :

- un espace éco-responsable et ludique dans un quartier populaire du Lamentin, proposé par un jeune lycéen de 16 ans ;
- un espace de détente multidisciplinaire à Saint-Joseph ;
- un projet écologique utilisant des plantes pour filtrer naturellement certaines pollutions ;
- l'aménagement d'un parcours sportif aux abords du stade Pierre Alier à Fort-de-France ;
- une fresque de street art pour embellir des façades urbaines.



Les intervenants ont insisté sur l'importance de réaliser concrètement les projets retenus afin de montrer aux habitants que leurs propositions peuvent réellement aboutir.

CONSULTEZ LE DIAPORAMA

Budget Participatif CACEM 2025

Rôle central du CODEV Centre Martinique

Présentation à la CNCD

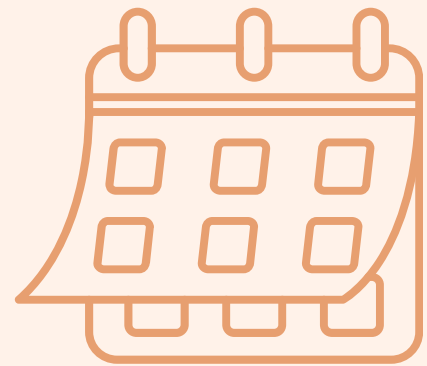
Mardi 19 mai 2026



VISIONNEZ LE REPLAY



PROCHAINE CAPSULE



Capsule #6

16 juin 2026 - 12h00 à 12h30

Mener une expérimentation auprès d'habitants avec son CODEV

**Exemple de l'autosaisine « Habiter autrement » d'IdéÔ Mauges,
Conseil prospectif territorial**